



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 25 août 2016

Le Conseil Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement a réuni les acteurs stratégiques de l'habitat à La Réunion **Judi 25 août 2016**

Le Conseil Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement (CDHH) s'est réuni ce jeudi 25 août 2016 dans l'hémicycle du conseil départemental de La Réunion.

Cette instance a réuni sous la présidence du Conseil Départemental tous les acteurs du logement aidé et de l'hébergement (services de l'État, conseil régional, communes, EPCI, bailleurs sociaux, représentants du BTP, des institutions financières, du domaine de l'accueil, du soutien, de l'hébergement et de l'accompagnement des personnes en situation d'exclusion).

Lors de cette assemblée plénière, après l'installation de cette instance et l'élection de son bureau*, des points d'étape et perspectives ont été dressés sur les différentes thématiques relevant de la politique départementale mise en œuvre dans le domaine de l'habitat et de l'hébergement :

- **Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDLAHPD)** a été présenté aux membres du CDHH, en vue de la signature qui devrait intervenir en octobre. Ce plan important va favoriser des solutions de logement et d'hébergement pour les publics qui ne trouvent pas de réponse dans le dispositif classique.
- **Le financement du logement** permet de constater que le nombre de logements locatif sociaux neufs financés grâce aux aides à la pierre (ligne budgétaire unique et aides fiscales) passe de **1 942 en 2015 à 2 417 en 2016**.
- **Les livraisons de logements neufs en 2016 devraient être de 4 120 logements** (3 730 en locatif social neuf et 390 en accession social neuf). En 2015, ce chiffre était de 3431 (3074 en locatif social neuf et 357 en accession social neuf).
- En application de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), l'ensemble des communes de l'île est soumis au taux minimum de logement social de 20 ou 25 % (selon les situations). Sur l'ensemble du département, **le taux de logement social est de 21,43 %** et 7 communes satisfont aux objectifs fixés par la loi SRU.
- **La réforme de la gestion des demandes du logement social et du régime des attributions des logements sociaux** a pour objectifs de faciliter l'accès au logement des ménages et notamment ceux reconnus prioritaires et rendre le système d'attribution des logements sociaux plus lisible, transparent et équitable. Trois communautés d'agglomération se sont lancées dans cette démarche, CINOR, TCO et CIREST qui devrait aboutir à des orientations concrètes à compter de 2017.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



- Avec la mise en place du **dispositif du dossier unique**, les demandeurs de logements sociaux n'ont plus qu'à déposer un seul dossier, soit auprès d'un bailleur soit sur le portail grand public www.demande-logement-social.gouv.fr, qui sera partagé par l'ensemble des bailleurs.

* *Le bureau du CDHH est composé de 3 collègues :*

- *Premier collègue : M Joseph SINIMALE (TCO) et Mme Nadia RAMASSAMY (conseil régional)*
- *Deuxième collègue : M Bernard FONTAINE (ARMOS) et M Jérôme PERRIN (SOFIDER)*
- *Troisième collègue : Mme Céline LUCILLY (UDAF) et M Emmanuel CAZEAU (Emmaüs Grand Sud)*

*Tous les documents sont consultables sur le site internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) :
www.reunion.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique « habitat logement construction » - CDHH*

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

